



PARAMÉDICS en Négo

Info-négo du 1^{er} décembre 2022

Chers membres,

Une rencontre a eu lieu hier avec Monsieur Reda Diouri, négociateur en chef adjoint au Conseil du trésor, et Me Marie-Hélène Jolicoeur, porte-parole de la table monétaire patronale. Nous voulions chercher à comprendre pourquoi ils refusaient systématiquement nos demandes afin de pouvoir chercher des pistes de solution.

Essentiellement, nos demandes sont trop onéreuses pour eux. Si nous ne les diminuons pas considérablement, il n'y aura aucune perspective de règlement avec la FPHQ pour le comité patronal.

Monsieur Diouri soutient que :

- Nous avons un excellent régime de retraite. **(Ce n'est pas le cas pour les plus vieux, car la retraite est trop tardive et elle comporte des pénalités avant l'âge de 60 ans. Ceci est sans compter qu'ils ne peuvent racheter les années au régime à cotisation déterminée qui leur restent.)**
- Nous avons également un excellent régime d'assurance collective. **(Nous avons en effet de bonnes couvertures, mais les coûts sont beaucoup trop élevés pour les travailleurs.)**
- Notre salaire est tout à fait convenable avec ce que le gouvernement nous offre. **(Le gouvernement offre une augmentation temporaire en attendant la révision du rangement de l'emploi, rien n'est certain.)**
- Nous devrions oublier notre rattrapage salarial, les primes du réseau, les améliorations aux vacances, etc.
- Nous devrions accepter ce que les autres ont accepté avec quelques légères modifications.

Il est maintenant temps de démontrer au gouvernement que nous en avons marre de leur rhétorique et de leur attitude envers notre profession qu'il méprise. Préparez-vous à livrer une très longue bataille pour nous faire respecter! Le gouvernement est loin de connaître notre réalité. Écrivez à vos députés, au ministre de la Santé, à Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor, et au Premier ministre pour leur faire savoir que vous n'êtes pas respectés.

Message au ministre Dubé : Ne comptez pas sur les paramédics de la FPHQ pour venir en aide à votre réseau de la santé tant que ceux-ci ne seront pas considérés à leur juste valeur!

LA RECONNAISSANCE DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (SPU), C'EST MAINTENANT !

Enjeux majeurs de la négociation actuelle pour rencontrer les objectifs principaux des membres de la FPHQ

1- Rattrapage salarial de 14% vs échelle actuelle

Augmenter les salaires pour attirer la relève et conserver les plus expérimentés.

2- Vacances

-0 à 14 ans : 4 semaines ou 8% des gains totaux selon le plus avantageux des deux.

-15 à 25 ans : 5 semaines ou 10% des gains totaux selon le plus avantageux des deux.

-26 ans : 5 semaines plus cumul d'un jour supplémentaire à chaque année subséquente jusqu'à concurrence de 6 semaines (de 7 jrs) ou 12% des gains totaux selon le plus avantageux des deux.

3- Primes et incitatifs

Recevoir tous les incitatifs offerts au réseau qui n'ont pas été accordés aux paramédics de façon rétroactive au décret.

De prévoir une clause à la convention collective qui accorde aux paramédics les mêmes primes et/ou incitatifs (temporaires ou permanents) que le gouvernement accorde au RSSS (infirmières d'urgence-soins intensifs).

Appliquer l'ensemble des primes aux horaires de factions restants.

4- Abolition de l'horaire de faction

5- Améliorer la prise de repas ainsi que la période de repas (2^e pause après 12h)

6- Assurances collectives

L'employeur assume la totalité des primes d'assurance salaire de courte et longue durée.

7- Régime de retraite RRTAP

Devancer l'âge de la retraite sans pénalité avec les modalités suivantes : 35 ans de service ou 58 ans d'âge.

8- Adaptation des per-diem repas à la réalité des paramédics qui sont contraints de prendre leur repas en restaurant.

28.06 Au cours de ses déplacements, pour chaque journée civile complète, la personne salariée touche pour ses frais de repas une indemnité forfaitaire de ~~46,25 \$~~ **69,38 \$**, y compris taxes et pourboires. Si un jour de déplacement s'étend sur moins qu'un jour civil complet, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas, y compris taxes et pourboires, sur présentation de pièces justificatives, sont les suivantes :

Déjeuner : ~~10,40 \$~~ **15,60 \$**

Dîner : ~~14,30 \$~~ **21,45 \$**

Souper : ~~21,55 \$~~ **32,33 \$**

Pour le repas de nuit : ~~21,55 \$~~ **32,33 \$**

Coucher : prix de l'hôtel (**l'employeur assume la réservation dans un hôtel convenable et paie directement la chambre**)

plus une indemnité de : ~~5,85 \$~~ **8,77 \$**

9- Santé mentale

LA FPHQ n'accepte pas le budget non récurrent pour la durée de la présente convention. Ce budget doit être récurrent. De plus, la personne salariée qui intervient sur un appel objectivement traumatisant, tel que le décès d'une personne sous ses soins, le décès d'un enfant mineur ou une scène de crime, doit être relevée de ses fonctions pendant une période de soixante-douze (72) heures, et ce, sans perte de traitement et sans égard de l'existence d'un diagnostic.

10- Lettre d'entente

Permettre de négocier les modalités salariales applicables (primes/incitatifs), le cas échéant, à l'élargissement du champ de pratique des paramédics (ex. paramédecine communautaire, paramédics œuvrant en CH, paramédics en clinique de vaccination, etc.).

11- Durée de la convention

5 à 7 ans (2025-2027) selon les objectifs atteints.

LA RECONNAISSANCE DES SPU, C'EST MAINTENANT !

**Comité de Négociation
FPHQ**